

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 38 (2008)
Heft: 1

Rubrik: Info Seniors

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Budget et retraite

Moins de revenu et plus de dépenses



Avec l'âge, les primes des assurances complémentaires prennent l'ascenseur et pèsent lourd sur un budget de retraité. Faut-il s'en passer ou non ?

Le passage de la vie professionnelle à la retraite représente une transformation profonde du budget domestique. En effet, les revenus jusque-là acquis sous

crient que certaines charges sont susceptibles d'augmenter fortement au fil des années: c'est le cas des assurances complémentaires pour frais de santé. Il est donc utile de

cément de ses besoins de base (alimentation, logement, transports, activités de vie quotidienne, impôts et taxes). Dès lors, la question de la résiliation de ses assurances complémentaires onéreuses représente un lourd cas de conscience. D'une part, la continuation du paiement des primes devient budgétairement insupportable; d'autre part, une suppression volontaire de la couverture d'assurance conduit à sacrifier tous les avantages issus des primes déjà payées depuis de longues années et à se priver de prestations au moment où l'on est censé en avoir le plus besoin.

En prévision d'un tel dilemme, il est recommandé à l'assuré de se poser le plus tôt possible la question de savoir s'il sera en mesure de supporter à long terme ces augmentations de primes ou s'il se verra un jour contraint de renoncer à ses assurances complémentaires devenues trop onéreuses. L'entrée en retraite, avec la transformation budgétaire qu'elle entraîne, représente un moment opportun pour mûrir une telle réflexion et prendre une décision qui engage sur le long terme. ■

«Une suppression de l'assurance conduit à sacrifier tous les avantages issus des primes déjà payées.»

forme de salaire font place à des rentes, dont le montant est souvent inférieur. Or, les dépenses courantes ne s'adaptent pas automatiquement aux nouveaux revenus. Il convient donc de repenser son budget afin qu'il demeure équilibré.

Une fois défini ce nouvel équilibre entre les dépenses et les revenus courants, il faut être cons-

prendre en considération cette progression des coûts dès l'établissement de son budget à la retraite, de façon à savoir si l'on sera en mesure de les assumer sur le long terme.

Résilier ou pas

Les assurances complémentaires, notamment celles liées à des prestations d'hospitalisation en régime privé ou semi-privé, donnent souvent lieu à la facturation de primes élevées. Il faut savoir que ces primes sont déterminées en fonction du risque assuré qui, de manière statistique, augmente avec l'avance en âge. Il peut alors arriver que le coût de ces assurances devienne trop élevé pour que l'assuré puisse continuer à l'assumer sans mettre en péril le finan-

Pense-bête avant la retraite

D'autres précautions essentielles méritent d'être prises lors du passage de la vie professionnellement active à la retraite:

- Réactiver la couverture des risques d'accident en complément à son assurance obligatoire des soins. En effet, la couverture du risque d'accident par le biais de l'assurance LAA de l'employeur cesse 30 jours après la fin de ses activités salariées.
- Demander à l'administration fiscale une adaptation du montant de ses comptes provisionnels. En présentant notamment ses certificats de rentes AVS et LPP, la charge fiscale se verra adaptée à ses nouveaux revenus et représentera une baisse dans la plupart des situations.
- Faire valoir ses droits aux subsides à l'assurance maladie ainsi qu'aux prestations complémentaires à l'AVS.

Info seniors

0848 813 813

du lundi au vendredi

Vaud: de 8 h 15 à 12 h et de 14 h à 17 h

Genève: de 8 h 30 à 12 h

Fribourg, Jura, Neuchâtel, Valais, voir adresses p. 35. Egalement Générations, rue des Fontenailles 16, 1007 Lausanne